

École Saint-Gérard

505 rue Liège Est,
Montréal, Québec H2P 1J9
Téléphone : 514-596-5450



Mot de la direction

Chers parents,

La fin d'année scolaire approche à grands pas. Cette période amène son lot d'évaluations et d'examens. La ponctualité et l'assiduité sont donc très importantes pour la réussite scolaire de votre enfant. C'est aussi une marque respect envers les autres élèves et envers les enseignants. Nous vous demandons donc une attention particulière à cet égard.

La fin de l'année est aussi l'aboutissement d'un travail qui a demandé beaucoup d'efforts, beaucoup d'adaptation et une grande implication de la part des élèves, des parents et de tout le personnel. Les vacances sont donc bien méritées pour tous et permettront de se prévaloir de quelques semaines reposantes et vivifiantes.

Je tiens à souligner tout le travail accompli par les parents de l'OPP, par les parents la Fondation et par les parents du Conseil d'établissement pour leur implication dans ces comités essentiels à la vie de l'école St-Gérard. Merci énormément !

À vous tous, nous disons un grand merci pour votre soutien constant et votre précieuse collaboration. Votre rôle est essentiel à la réussite éducative des enfants.

Au plaisir de vous retrouver à la rentrée !

Sabrina Rossi, directrice adjointe
Luc-Étienne Paris, directeur

**Mai/Juin
2022**

Info Saint-Gérard

Dans ce numéro :

Mot de la direction	1
Calendrier mai/juin	2-3
Semaine des services de garde	4
Mesures sanitaires	4
Bulletin	5
Bibliothèque	5
Effets scolaires 22-23	5
Rentrée 2022-2023	6
Mot du service de garde	6
Objets perdus	6
Déménagement	7
Examens ministère	7
Activités parascolaires	8
Formation accueil	8
Capsule psychoéducative	9
SPVM : piéton et conducteur	10-11-12-13



Mai 2022

Février						
D	Lundi	Mardi	Mercredi	jeudi	Vendredi	Sam.
	2	3 Sortie au Biodôme et au jardin botanique	4 Journée Pédagogique Bienvenue à la maternelle	5	6 Première capsule sur la puberté donnée par l'infirmière aux classes 5A-5B et 4/5D	7
8	9	10	11 -Sortie au théâtre des groupes 3A-3B-4A-4B-3/4C et 4/5D -Conseil d'établissement à 18h30 à l'école	12	13 Deuxième capsule sur la puberté donnée par l'infirmière aux classes 5A-5B et 4/5D	14
15	16	17 -Voyage à Québec des élèves du groupe 4B	18 -Photo des finissant(e)s -Sortie au Jardin botanique gr. 3A-3B-3/4C et 4A	19 Contes par Isabelle Jameson dans les groupes de 1e année	20 -Bienvenue au secondaire pour les élèves de Georges-Vanier - Sortie au théâtre groupes du 1 ^{er} cycle et AC1	21
22	23 Congé Journée Fériée	24	25 Sortie au théâtre pour les maternelles et ACM	26	27 Sortie au parc Jarry « Biodiversité urbaine » groupe 1A-1B-1C-1D	28
29	30	31  Fondation de l'école St-Gérard à 18h à l'école				

JUIN 2022

D	L	M	M	J	V	S
			1 Sortie au centre des sciences gr : 4A-4B et 4/5D	2	3	4
5	6	7	8 Dernier Conseil d'établissement à 18h30 à l'école	9	10	11
12	13 Sortie à l'insectarium et au Jardin botanique gr : 1A-1B-1C-1D	14	15 Contes par Isabelle Jameson dans certaines classes de maternelle	16	17	18
19	20 Sortie au Parc de la Ronde pour les finissants	21 Activité spéciale pour fêter la fin de l'année scolaire	22 Dernier jour d'école Dîner spécial pour nos finissants de 6 ^e année	23 PÉDAGOGIQUE	24 St-Jean CONGÉ	25
26	27 PÉDAGOGIQUE	28	29	30		

Mot pour la semaine de la garde scolaire

La semaine de la garde scolaire se déroule du 9 au 13 mai 2022. Nous profitons de cette semaine pour jeter l'éclairage tout spécial sur l'excellent travail réalisé au quotidien par les éducatrices auprès des élèves de notre belle école. Leur professionnalisme, leur engagement et leur dévouement sont à l'honneur !

Profitez de l'occasion pour leur offrir une petite pensée pour souligner le travail réalisé au quotidien auprès de votre enfant !

Mesures sanitaires



À partir du 14 mai 2022, il ne sera plus obligatoire de porter le masque tant pour les élèves (incluant ceux de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle) que pour le personnel. Cet assouplissement est applicable en tout lieu, que ce soit en classe, lors des cours d'éducation physique et à la santé se déroulant à l'intérieur, dans les aires communes, lors des déplacements, lors des activités parascolaires et durant le transport scolaire.

Cependant, le choix de porter le masque demeurera à la discrétion de chaque personne. Ainsi, le port du masque sera permis dans le réseau scolaire pour celles et ceux qui souhaitent continuer d'utiliser ce moyen de protection.

Par ailleurs, les mesures de nettoyage et de désinfection dans les lieux scolaires par les agents d'entretien, particulièrement en ce qui concerne les surfaces fréquemment touchées, seront maintenues jusqu'à la fin de la présente année scolaire.



BULLETIN SCOLAIRE

*****IMPORTANT - Le bulletin scolaire de votre enfant sera acheminé via le PORTAIL MOZAIK à partir du mardi 30 juin 2022.**

Procédure :

1. Rendez-vous au <https://portailparents.ca> pour accéder à votre compte Mozaïk ;
2. Utilisez l'adresse courriel avec laquelle nous vous écrivons et le mot de passe que vous avez choisi ;
3. Cliquez ensuite sur RÉSULTATS ;
4. Cliquez sur BULLETINS ;
5. Cliquez sur UNIQUE dans 2021-2022 ;
6. Le dernier bulletin de votre enfant s'affichera.

Si vous avez de la difficulté à vous connecter, cliquez sur « Aide à la connexion ». Un court vidéo explicatif s'y retrouve.

Pour réinitialiser un mot de passe oublié, la procédure se trouve à l'adresse suivante :

<https://csdm.ca/parents-eleves/mozaik/> .

Bibliothèque

Nous sommes présentement en train de faire la fermeture de la bibliothèque pour la saison estivale. Alors, nous vous demandons de ramener les livres de bibliothèque à l'école. Merci encore à notre bénévole, Mme Hélène Simard, pour cette belle année! Merci!



Effets scolaires 2022-2023

Vous retrouverez, sur le site Internet de l'école, à compter du 30 juin, les listes d'effets scolaires pour l'année 2022-2023. Nous vous invitons donc à vous y rendre. Vous y trouverez également le calendrier scolaire ainsi que l'horaire de l'école. Tous les documents importants s'y retrouvent.

Visitez le site: <https://st-gerard.csdm.ca/> et cliquez sur l'onglet : « Rentrée scolaire 2022 ».

Aucune liste version papier ne vous sera envoyée par la poste.

Rentrée 2022-2023

La première journée de classe sera le vendredi 26 août 2022. Tous les élèves du primaire sont attendus pour 7h55 dans la cour de récréation pour l'accueil des élèves du primaire, le mot de bienvenue de la direction et la présentation du personnel. C'est à ce moment aussi que votre enfant connaîtra le nom de son enseignant/enseignante.

Les parents d'enfants au préscolaire doivent se référer à l'information qui leur sera acheminée avec les effets scolaires, au verso de la feuille.

Mot du service de garde

Petits rappels pour la rentrée scolaire 2022-23 :

Vous devez avoir effectué l'inscription de votre(vos) enfant(s) avant le 23 juin 2022. Si vous ne l'avez pas encore fait, merci de communiquer SVP avec Josée Mongrain au 514-596-5453 ou par courriel : st-gerard.sdg@csgm.qc.ca

Vous devez fournir un repas froid ou un thermos à votre(vos) enfant(s). Le service traiteur ne sera pas disponible en début d'année scolaire.

L'équipe du service de garde vous souhaite d'agréables vacances : créez, bricolez, chantez, soyez fous... mais surtout reposez-vous !

Au plaisir de vous retrouver bientôt !

Brigitte Beaupré, Technicienne au SDG
Josée Mongrain, Éducatrice classe principale au SDG

Objets non identifiés ou perdus

La prochaine et dernière exposition des objets perdus aura lieu **le jeudi 16 juin de 14h à 18h**. Les objets seront placés à l'extérieur, devant la porte principale, pour que vous puissiez venir récupérer les effets appartenant à votre enfant. Suite à cela, tous les articles restants seront remis à un organisme venant aux familles dans le besoin.

Vous déménagez, vos informations personnelles ont changé?

Nous vous rappelons qu'il est important de fournir à l'école tout changement de téléphone ou encore d'adresse en appelant au secrétariat de l'école. Nous devons pouvoir communiquer avec vous en tout temps, notamment, en cas d'urgence. Si jamais vous prévoyez un déménagement durant l'été, il est important d'inscrire votre enfant dans sa nouvelle école de quartier et de nous aviser.

Examens ministériels

Les examens de fin d'année (4^e et 6^e année) arrivent à grands pas. Ceux-ci sont **obligatoires**. Une absence non justifiée entraîne automatiquement la note zéro. La note obtenue par l'élève à l'épreuve obligatoire ministérielle comptera pour 10 % de son résultat final au bulletin. Voici le calendrier des épreuves.

PRIMAIRE

Durée	Lundi 30 mai	Mardi 31 mai	Mercredi 01 juin	Jeudi 02 juin	Vendredi 03 juin
Demi-journées		<p>FRANÇAIS MEQ obligatoire 014630 <i>Lecture</i></p> <p>6^e année</p>	<p>FRANÇAIS MEQ obligatoire 014620 - Écriture <i>Planification et rédaction</i></p> <p>6^e année</p>	<p>FRANÇAIS MEQ obligatoire 014620 - Écriture <i>Révision, correction et mise au propre</i></p> <p>6^e année</p> <p>FRANÇAIS MEQ obligatoire 014430 <i>Lecture</i></p> <p>4^e année</p>	
Durée	Lundi 06 juin	Mardi 07 juin	Mercredi 08 juin	Jeudi 09 juin	Vendredi 10 juin
Demi-journées		<p>FRANÇAIS MEQ obligatoire 014420 - Écriture <i>Présentation et planification</i></p> <p>4^e année</p> <p>MATHÉMATIQUE MEQ obligatoire 022610 <i>Deux situations d'application</i></p> <p>6^e année</p>	<p>FRANÇAIS MEQ obligatoire 014420 - Écriture <i>Rédaction</i></p> <p>4^e année</p> <p>MATHÉMATIQUE MEQ obligatoire 022610 <i>Situation problème</i></p> <p>6^e année</p>	<p>FRANÇAIS MEQ obligatoire 014420 - Écriture <i>Révision, correction et mise au propre</i></p> <p>4^e année</p> <p>MATHÉMATIQUE MEQ obligatoire 022610 <i>Situation d'application et Questionnaire</i></p> <p>6^e année</p>	

Retour sur les activités parascolaires Patro Villeray

Nous sommes très fiers de notre partenariat avec le Patro Villeray. Plus de 250 élèves ont bénéficié des activités parascolaires cette année. Un court sondage, aux parents d'enfants ayant participé aux activités parascolaires, sera acheminé par le Patro d'ici la fin de l'année scolaire. Prenez le temps de le compléter.

Nous nous retrouverons donc l'an prochain avec une nouvelle programmation ! Bon été !

Formation pour les parents d'enfants à l'accueil

SYSTÈME SCOLAIRE QUÉBÉCOIS

Voici la conférence parfaite pour les parents nouvellement arrivés ou bien pour ceux qui veulent en savoir plus sur le système scolaire québécois.

INSCRIPTION OBLIGATOIRE:

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdtA4naM9Bp6GFCb2hfEsAnp7oUrQJolHku2xnCAz_vSSk2RQ/viwwform

Voici les thèmes abordés:

-  Fonctionnement (parcours scolaire de la maternelle à l'université)
-  Fonctionnement des classes d'accueil
-  Valeurs et mission de l'école au Québec
-  Rôle du parent la dans sa réussite scolaire son enfant
-  Collaboration école-famille

Un lien Zoom vous sera envoyé la veille de l'événement.

Offert par le [BCHM](#) dans le cadre de la programmation En route vers la maternelle du [Vers l'école avec toi - Villeray et Petite-Patrie](#)



Capsule psychoéducatrice

MAI | CAPSULE PSYCHOÉDUCATIVE #7

LES CONSÉQUENCES

ÉCOLE SAINT-GÉRARD

Une conséquence peut être utilisée afin d'augmenter un comportement désiré ou diminuer un comportement problématique.

Afin d'augmenter les chances d'obtenir l'effet souhaité, voici quelques caractéristiques d'une conséquence plus éducative et efficace :

- **Proportionnée à l'âge**, à l'intention et à la responsabilité de l'enfant (accidentelle versus intentionnelle).
- **Juste**. Une conséquence donnée sur le coup de la colère peut être perçue comme étant en lien avec l'humeur de l'adulte:
« Je suis puni parce qu'il est de mauvaise humeur ».
- Est en **lien avec le comportement à modifier** et encourage le comportement souhaité.
- Est appliquée le **plus tôt possible**.
- Est d'une **durée raisonnable**.
- Est attribuée à **proximité de l'élève**, sur un ton de **voix ferme et neutre**,
- Explorer avec l'enfant les **comportements adéquats et alternatifs** puis faire du **modelage** (l'adulte fait un exemple).



Exemple de conséquences en lien avec le comportement à modifier :

- L'enfant dessine avec ses feutres sur la table. On lui rappelle de dessiner sur son papier et on lui demande de nettoyer les marques. S'il continue, on l'avertit qu'on devra ranger ses feutres pour la journée.

Exemple de comportements alternatifs :

- Présenter des excuses verbales sincères;
- Rédiger une lettre, un mot ou un dessin d'excuses;
- Rendre service à la personne concernée;
- Réparer un bien ou des objets personnels qu'il a endommagés.

Inspiré par le travail de Jeanne Michel Gariépy, Psychoéducatrice, et du travail de France Turner faisant partie du Service Régional de soutien et d'expertise pour les élèves en difficulté d'ordre comportemental pour la région de l'Est, Psychoéducatrice

SPVM : Piéton et conducteur

CONDUCTEUR, cédez le passage aux piétons

Comme les piétons sont vulnérables en cas d'impact avec un véhicule, portez-leur davantage attention, en particulier aux intersections où on les retrouve en plus grand nombre.

VOUS DEVEZ ARRÊTER ET CÉDER LE PASSAGE AUX PIÉTONS:

 À une intersection, lorsque la silhouette blanche du feu pour piétons apparaît, ou avant de tourner à un feu vert, s'il n'y a pas de feu pour piétons.

 Avant de tourner à droite à un feu rouge. Sur l'île de Montréal, cette manœuvre est interdite;

 Devant un panneau indiquant un passage qui leur est réservé;

 Devant un panneau d'arrêt;

 Devant un panneau d'arrêt tenu par un brigadier scolaire.

LA LIGNE D'ARRÊT

 À une intersection, vous devez immobiliser votre véhicule avant la ligne d'arrêt située devant le passage pour piétons. Un panneau indique parfois l'emplacement sur la chaussée.

S'il n'y a pas de ligne d'arrêt, laissez la voie libre en vous arrêtant avant le passage pour piétons.

Ne pas respecter ces règles peut entraîner :

- une amende de 100 \$ à 200 \$ et des frais judiciaires;
- jusqu'à 3 points d'inaptitude dans votre dossier de conduite.

Pour avoir plus d'information ou pour évaluer vos connaissances, visitez le www.saaq.gouv.qc.ca/pietons.

Société de l'assurance
automobile
Québec

 **Sécurité
routière**

C-5124 (13-06)

PIÉTON et CONDUCTEUR

VIGILANTS POUR LA VIE!



Québec

PIÉTON, soyez vigilant!

Chaque jour au Québec, environ huit piétons sont heurtés par un véhicule, principalement en zone urbaine. Lorsque vous circulez sur le réseau routier, vous êtes d'autant vulnérable que vous n'avez aucune protection en cas d'impact avec un véhicule.

C'est pourquoi le Code de la sécurité routière prévoit des règles pour rendre vos déplacements sécuritaires. Ne courez pas de risques, soyez vigilant.

SUR LE TROTTOIR D'ABORD!

Vous devez circuler sur le trottoir. S'il n'y en a pas, marchez sur l'accotement ou sur le bord de la chaussée, dans le sens contraire de la circulation.

AVANT DE TRAVERSER

- Rendez-vous à l'intersection la plus proche.
- Prenez le temps d'observer la circulation autour pour vous assurer de pouvoir traverser sans risque.
 - Regardez à gauche et à droite, puis de nouveau à gauche;
 - Tournez la tête par-dessus votre épaule pour vérifier si un véhicule arrive par l'arrière;
 - Gardez un contact visuel avec les conducteurs pour vous assurer qu'ils vous ont vu.

- Les principales causes d'accident chez les piétons sont la distraction et la négligence.
- Le plus grand nombre de piétons victimes d'accidents se trouvent parmi les personnes âgées de plus de 65 ans et les jeunes de 15 à 24 ans.
- L'état de santé d'une personne âgée étant sujet à bien des changements, une visite annuelle chez le médecin et chez un spécialiste de la vue est recommandée.
- Certains médicaments peuvent influencer la façon de réagir. Il faut s'informer sur les effets secondaires des médicaments.
- Les véhicules lourds représentent un danger particulier pour les piétons parce que certaines zones situées de chaque côté et à l'arrière du véhicule restent invisibles pour le conducteur, qui, donc, ne peut pas voir les piétons qui s'y trouvent.
- Le port d'écouteurs rend le piéton vulnérable aux accidents parce qu'il n'entend pas les bruits de la circulation.
- Des vêtements de couleurs claires ou munis de bandes réfléchissantes permettent d'être bien visible. Et, bien entendu, le dossard demeure le moyen le plus efficace de se faire voir.

LA SIGNALISATION AUX INTERSECTIONS

- S'il y a des feux pour piétons et des feux de circulation

Vous devez respecter les feux pour piétons.



Traversez dans le passage délimité par deux lignes blanches ou par des bandes blanches parallèles. Le décompte numérique indique le temps qu'il vous reste pour traverser.



La main clignotante accompagnée d'un décompte numérique signifie de traverser seulement si vous avez le temps d'atteindre l'autre trottoir ou la zone de sécurité avant que le feu passe à la main orange fixe. Si vous avez déjà commencé à traverser, pressez le pas.



Ne traversez pas.

- S'il y a seulement des feux de circulation



Vous avez le droit de passage au feu vert et la priorité en vous engageant sur la chaussée.

- S'il y a des panneaux d'arrêt



Vous avez la priorité sur les automobilistes qui doivent immobiliser leur véhicule pour vous céder le passage.

LES PASSAGES POUR PIÉTONS



Les passages pour piétons sont délimités par des bandes jaunes; ils sont indiqués par un panneau. Ces passages sont situés hors intersections, à des endroits où il n'y a pas de panneaux d'arrêt ni de feux de circulation. Vous avez la priorité lorsque vous vous y engagez. Les automobilistes et les cyclistes doivent s'immobiliser pour vous laisser passer.

Ne pas respecter ces règles peut entraîner une amende de 15 \$ à 30 \$ et des frais judiciaires.



ZÉRO ACCIDENT

**TRAVERSEZ
AU BON
ENDROIT
AU BON
MOMENT**

SPVM Société de l'assurance automobile Québec

Montréal

LES FEUX POUR PIÉTONS



TRAVERSÉE

La silhouette fixe permet au piéton de traverser. Assurez-vous de regarder de chaque côté avant de traverser.



AVERTISSEMENT

Le feu clignote : si vous êtes déjà engagé, continuez à traverser; s'il n'y a pas de décompte numérique ne traversez pas.



DÉCOMPTE

Le décompte indique le temps qu'il reste pour traverser la rue. Traversez seulement si vous avez le temps d'atteindre l'autre trottoir.



ARRÊT

À la main orange fixe, ne traversez pas.

**S'IL N'Y A PAS DE FEUX POUR PIÉTONS,
LE PIÉTON A LA PRIORITÉ AU FEU VERT.**

**NE PAS RESPECTER LA SIGNALISATION
PEUT ENTRAÎNER UNE AMENDE DE 15 \$
ET DES FRAIS JUDICIAIRES.**



LA SÉCURITÉ AUX ABORDS DE L'ÉCOLE

Vous allez reconduire votre enfant à l'école ?

Vous avez un rôle important à jouer pour l'ensemble des écoliers.

Vous êtes pressé ?

Redoublez de prudence lorsque vous circulez près de l'école. Votre comportement pourrait éviter un accident.

Pour garantir la sécurité, il faut :

- >> Faire attention aux enfants qui circulent tout autour;
- >> Respecter les limites de vitesse de « 30 km/h »;
- >> Respecter les aires réservées aux autobus scolaires;
- >> Respecter les zones de stationnement et ne jamais se stationner en double pour faire descendre votre enfant de la voiture;
- >> Traverser aux intersections ou passages pour piétons;
- >> En présence d'un brigadier scolaire, respecter ses signaux (les brigadiers sont là pour assurer la sécurité des enfants. Y compris la vôtre).

**Ayez une conduite exemplaire!
SOYEZ UN MODÈLE POUR
VOTRE ENFANT!**

INFRACTIONS LES PLUS SOUVENT COMMISES

>> AUTOMOBILISTES

INFRACTION	AMENDE*	POINTS
Ne pas céder le passage à un piéton déjà engagé dans une intersection lors d'un virage.	100 \$	2
Ne pas s'immobiliser au passage pour piétons lorsqu'un piéton s'engage ou manifeste clairement son intention de s'engager.	100 \$	-
Croiser ou dépasser un autobus scolaire qui fait usage de son signal d'arrêt obligatoire et dont les feux intermittents sont en marche.	200 \$	9
Circuler à une vitesse supérieure à la limite indiquée (amendes doublées en zone scolaire).	Déterminée selon l'écart de vitesse	
Immobiliser son véhicule dans un arrêt interdit.	30 \$	-
Immobiliser son véhicule de manière à gêner la circulation.	60 \$	-
Ne pas obéir aux signaux d'un brigadier scolaire qui dirige la circulation.	200 \$	4
Conduire un véhicule en faisant usage d'un téléphone cellulaire.	300 \$	5
Passager de moins de 16 ans ne portant pas correctement la ceinture de sécurité ou enfant n'étant pas installé dans un système de retenu adéquat.	80 \$	3
Conduire un véhicule en franchissant une ligne pleine continue pour faire un demi-tour. (Virage en U)	200 \$	3
Conduire un véhicule dont le pare-brise et les vitres sont obstrués par une matière pouvant nuire à la visibilité.	100 \$	-
Ne pas immobiliser son véhicule à moins de 5 mètres d'une intersection.	100 \$	-

>> PIÉTONS

INFRACTION	AMENDE*	POINTS
Ne pas se conformer aux feux de circulation.	15 \$	-
Traverser un chemin public ailleurs qu'à l'intersection ou au passage pour piétons qui se trouve à proximité.	15 \$	-

* Au montant des amendes s'ajoutent les frais applicables.